**Rencontre avec la Ministre Van Bossuyt 28/8/2025**

Présents :

Bureau : Emilie De Smet, Maarten Ruymen

Secrétariat: Eva Parent, Muriel Dossin

Cabinet: Anneleen Van Bossuyt, Stefanie (porteuse du dossier Intégration sociale),

Tour de présentation

Présentation générale du handicap : visibles + invisibles, importance de la participation (or accessibilité comme exception et non comme règle), bases légales (22ter, UNCRPD), aménagements raisonnables et actions positives.

Demande de collaborer dès le départ lorsqu’un projet démarre, travail confidentiel si nécessaire, présentation et participation aux réunions du Bureau/Plénière.

>> Ministre : nous nous rendons compte pex de combien peu de salles de réunion accessibles existent.

Ministre : attention aux confusions de compétences avec Beenders, Vandenbroucke.

CSNPH : collaboration interministérielle au sein de la CIM.

Ministre : répartition entre Vandenbroucke et Van Bossuyt des sujets qui les concernent tous les 2. Collaboration avec Rob Beenders pour RIS/ARR-AI >> but : que personne ne renonce à un travail par crainte de perdre des allocations.

CSNPH : peur de perdre non seulement allocations mais aussi la reconnaissance ARR. Distinction je peux travailler/je ne peux pas travailler n’est pas si claire pour les PSH.

Ministre : d’où l’idée de demander aux médecins de déterminer les capacités plutôt que les incapacités.

CSNPH : tenir compte aussi des états de santé en dent de scie. Importance de l’accompagnement au travail, tenir compte des obstacles spécifiques aux PSH pour trouver et garder un travail.

Ministre : Registre central avec toutes les aides dont bénéficie une personne. Pour empêcher les aides excessives.

CSNPH  montre que les règles « standards » risquent de pénaliser les PSH confrontées à des frais « non standards ».

Ministre : sont dans le viseur les cas de familles qui cumulent, entre tous les membres, des aides et atteignent des sommes énormes. Si la personne démontre ses besoins, les normes ne vaudront pas pour elle.

CSNPH : risque de pauvreté pour les PSH ! Et pour les personnes qui prennent soin des PSH. Capacité physique de travail >< capacité de travail réelle (parents d’enfants en situation de handicap).

Ministre : c’est le travail des assistants sociaux des CPAS qui mènent des enquêtes sociales de déterminer la situation sociale de ces personnes.

CSNPH : Bonus-malus des CPAS ? Important de tenir compte des différences de publics, d’environnement.

Ministre : je crois dans les capacités des gens. Différence entre Flamands (on approche le taux de 80% de personnes au travail) et ailleurs (60%). Les Flamands et les autres ne sont pas génétiquement différents ! C’est donc une différence de volonté.

CSNPH : Tenir compte que le trajet à l’emploi pour une PSH est plus long.

Ministre : la loi en tient déjà compte.

CSNPH : Perte du chômage dans un délai de 2 ans, c’est très court pour les PSH.

Ministre : On se base en fait sur un an de travail dans les 4 ans qui précèdent.

CSNPH : Les assistants sociaux connaissent-ils les spécificités des PSH ?

Ministre : Les assistants sociaux des CPAS travaillent au cas par cas.

CSNPH : REMI-budgetten ? Combinaison avec ARR ?

Ministre : Les CPAS peuvent donner plus mais c’est sur leur budget.

CSNPH : Nous voulons aussi faciliter l’accès des PSH au marché du travail et pas seulement en recourant aux ETA.

Ministre : important pour le gouvernement d’activer les gens. Et aussi rompre l’isolement des personnes par le travail. Les intégrer à la société. Dans la mesure de leurs possibilités.

CSNPH : point d’attention sur l’accessibilité des lieux d’accueil pour les migrants ; Certainement beaucoup de PSH parmi eux au vu des difficultés affrontées durant leur trajet jusqu’à la Belgique.

Ministre : Vu la crise, nous voulons limiter les arrivées parce que nous ne pouvons pas accueillir les gens humainement. Nous voulons pouvoir accueillir humainement ces personnes. Dans cet accueil humain figure aussi l’accueil correct des PSH.

Conclusion

Ministre : C’est bien de s’être rencontrés. Si vous ne comprenez pas certaines choses, n’hésitez pas à nous contacter. Ou si quelque chose paraît dans la presse.